

Association Romande pour la Certification des Forêts



Rapport annuel 2014



La marque de la
gestion forestière
responsable



RAPPORT ANNUEL 2014
de l'Association Romande de Certification des Forêts (ARCF)

TABLE DES MATIERES

1. MEMBRES	3
1.1 PROPRIETAIRES CERTIFIES	3
2. ORGANES ET ADMINISTRATION	3
2.1. ASSEMBLEE GENERALE	3
2.2 COMITE DIRECTEUR	4
2.3 VERIFICATEURS DE COMPTES	5
2.4 COMMISSION DE CERTIFICATION	5
2.5 COLLABORATEURS	5
3. RAPPORT D'ACTIVITES 2014	5
3.1 INTRODUCTION	5
3.2 ACTIVITES GENERALES DE L'ARCF	5
3.3 LABELS	6
3.3.1 FSC	6
3.3.2 PEFC	6
3.3.3 <i>Certificat d'origine bois Suisse (COBS)</i>	6
3.4 PRODUITS DE TRAITEMENTS	6
3.5 PANNEAUX DE CERTIFICATION	8
3.6 AUDITS EXTERNES	8
3.6.1 <i>Non-conformités</i>	8
3.6.2 <i>Observations</i>	9
3.7 AUDITS INTERNES	10
3.8 BUTS ET ACTIONS 2015	10
4. COMPTES 2014	11
5. BUDGET 2015	11
6. CONCLUSION	11
Annexe : Bilan et PXP au 31.12.2014	13

R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 4

de l'Association Romande pour la Certification des Forêts

1. Membres

Au 31 décembre 2014, l'Association Romande pour la Certification des Forêts compte les cinq membres suivants:

La Forestière (LF)

Association Forestière Neuchâteloise (AFN)

Association Jurassienne d'Economie Forestière (AJEF)

Forêt Valais (FV)

Association des Propriétaires de Forêts de Veyrier (APFV)

1.1 Propriétaires certifiés

L'ARCF regroupe 407 propriétaires (FMU) réparti en 98 unités de gestion (RMU) sur les cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura et Genève. La surface certifiée est de 99'690 ha (FMU). Au niveau du nombre de propriétaires, le groupe romand se place en tête des groupes de certification au niveau suisse.

En Suisse, 52% de la surface forestière est certifiée (env. 654'000 ha). Environ 3.2 millions de m³ de bois, soit 67% de la récolte 2013 proviennent de forêts certifiées¹.

2. Organes et administration

2.1. Assemblée générale

La 2^{ème} Assemblée générale s'est tenue le 9 avril 2014 au restaurant « La Fourchette » à Yverdon-les-Bains.

¹ Source : Annuaire la forêt et le bois 2014

Etaient présents à l'assemblée :

- « La Forestière représentée par Humbert Philippe et Wuarchoz Didier ;
- « Forêt Valais », représentée par Richard Jean-Michel et Giesch Christina;
- « Association Forestière Neuchâteloise », représentée par JeanRichard Stéphane et Wenger Jean ;
- « Association Jurassienne d'Economie Forestière » représentée par Adatte Didier;
- « Association des Propriétaires de Forêts de Veyrier », représentée par Poget Philippe.

- Monsieur Buchs Henri, invité, représentant de l'AFEF (Association Fribourgeoise d'Economie Forestière).
- Monsieur Joss Nicolas, coordinateur.

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le budget 2014, les comptes 2013, le rapport annuel 2013, ainsi que le rapport des contrôleurs des comptes. L'assemblée prend note des résultats des audits, ainsi que de la création et la possibilité de commander des panneaux de certification.

2.2 Comité directeur

Le comité directeur se compose des membres suivants :

- Giesch Christina; présidente
- Wuarchoz Didier; vice-président
- Wenger Jean; secrétaire
- Adatte Didier;
- Fouvy Patrick;

Le comité s'est réuni à quatre reprises, les 14 janvier, 9 avril, 28 août et 4 novembre.

Le comité directeur s'est occupé des affaires courantes telles que :

- Préparation du budget
- Contenu des comptes
- Analyse des audits passés
- Préparation des audits futurs
- Organisation des audits internes
- Recherche de futurs membres (AFEF)
- Suivi des normes des labels FSC et PEFC.

Il s'est en outre occupé des tâches particulières comme :

- Adaptation du manuel
- Analyse d'un assujettissement à la TVA.

2.3 Vérificateurs de comptes

Les personnes suivantes ont été (ré)élues en qualité de vérificateurs de comptes :

- Jeanrichard Stéphane (NE);
- Poget Philippe (GE)
- Crisinel Jean-Philippe (suppléant) (VD)

2.4 Commission de certification

La commission de certification est composée des membres du comité directeur de l'ARCF.

2.5 Collaborateurs

M. Nicolas Joss, coordinateur, avec pour mission principale d'appliquer et gérer les processus de certification forestière auprès des membres de l'association (traitement des affaires courantes, préparation des assemblées générales et des comités directeurs, participation à des séances de certification, contacts et collaboration avec l'organisme de certification, suivi des évolutions des standards de certification, participation aux audits de groupe, aux audits d'ouverture et de clôture, conseil aux membres par rapport aux mesures correctives, mise à jour du manuel de certification, mise à jour de la liste des membres, suivi des mesures correctives, etc).

Le secrétariat de l'AFN, par Mme Marie-Claude Piguët, secrétaire, s'occupe des tâches administratives (tâches administratives du secrétariat, facturation liée au service commercial). Mme Delphine Novelli s'occupe de la comptabilité.

3. Rapport d'activités 2014

3.1 Introduction

Durant l'année 2014, les activités ont été marquées par l'intégration des membres de l'AJEF, par les audits de surveillance, par l'établissement du budget, par l'adaptation du manuel et la gestion des audits.

3.2 Activités générales de l'ARCF

L'ARCF s'est engagée dans différentes actions en 2014, notamment :

- La participation aux réunions de la commission de certification de l'EFS à Olten ;
- Le maintien de l'autorisation de traiter les bois certifiés ;
- La mise à jour permanente de la base de données des membres, des stakeholders, des gardes forestiers et des mesures correctives;
- La finalisation de la rédaction et la mise à jour du manuel et de ses annexes ;
- Le suivi des mesures correctives;

- Le conseil aux propriétaires lors des audits externes ;
- L'organisation et la réalisation des audits internes ;
- L'invitation à l'association fribourgeoise (AFEF) à rejoindre l'ARCF ;
- La préparation et la livraison de panneaux de certification.

3.3 Labels

3.3.1 FSC

FSC est une marque enregistrée et protégée par FSC – International. L'ARCF bénéficie du droit d'utilisation en tenant compte des normes FSC pour l'utilisation des logos FSC-STD-50-001 (mini-guide FSC-SECR-0002).

Le logo FSC, les lettres FSC et la dénomination 'Forest Stewardship Council' sont des marques déposées et sont soumises à des règles strictes d'utilisation.

Tous les membres du groupe certifiés ont le droit de communiquer publiquement leur certification. Ils ont un droit d'utilisation de la marque FSC de l'ARCF pour la commercialisation de leurs produits, ainsi que dans le cadre de leur politique de publicité, de marketing et de relations publiques.

3.3.2 PEFC

PEFC est une marque enregistrée et protégée par le Conseil PEFC. L'ARCF bénéficie du droit d'utilisation.

Tous les membres du groupe certifié ont un droit d'utilisation de la marque PEFC de l'ARCF pour la commercialisation de leurs produits, ainsi que dans le cadre de leur politique de publicité, de marketing et de relations publiques.

3.3.3 Certificat d'origine bois Suisse (COBS)

L'Association Romande pour la Certification des Forêts fait également, dans la mesure du possible, la promotion du « Certificat d'Origine Bois Suisse » (COBS).

Ce certificat, édicté par Lignum Suisse, atteste la provenance suisse du bois. Ce label promeut la haute qualité du bois suisse de par sa gestion durable des forêts. Il permet de communiquer les valeurs positives liées au bois indigène dans les domaines des caractéristiques des produits, des méthodes de production, de l'environnement et des conditions cadres générales. Il peut être apposé aussi bien sur le produit que sur les documents d'accompagnement. Tous les bois exploités dans les forêts suisses peuvent obtenir le certificat.

3.4 Produits de traitements

La requête déposée début 2014 par neuf groupes de certification FSC en Suisse, à savoir pouvoir continuer de traiter les piles de bois en forêt certifiées contre certains insectes, a été partiellement acceptée par FSC International. En tenant compte du fait que de nombreuses scieries et propriétaires forestiers stockent leurs bois ronds dans des forêts certifiées FSC et non sur les aires de stockage hors forêt, FSC Int. a donné son aval à une autorisation exceptionnelle de l'application de certains insecticides contre le scolyte liséré.

L'utilisation de produits à base des substances actives alpha-cyperméthrine et cyperméthrine est autorisée jusqu'en août 2019 sous certaines conditions bien définies et vérifiables :

- Le traitement chimique se fait uniquement s'il n'existe aucune alternative économiquement rentable.
- Une coopération s'effectue avec le groupe de travail « Protection de la forêt » (SPOI) dans l'objectif de se rendre indépendant de la protection chimique du bois et de tester des concepts de protection alternatifs, par exemple des éco-textiles.
- Une surveillance du développement de la population des bostryches s'effectue avant de traiter les bois.
- Les prescriptions légales valables en Suisse doivent être respectées (tout particulièrement la protection de l'utilisateur, les zones de protection des eaux et les habitats protégés).
- La quantité de produits utilisés doit être relevée et documentée annuellement.
- La logistique du bois doit être optimisée.
- Les promeneurs, en cas de fréquentation élevée, doivent être informés de l'application de produits chimiques (panneaux, sprays sur les grumes).

Il est également possible d'utiliser des filets de protection enduits d'alpha-cyperméthrine. L'utilisation de ces filets est soumise aux mêmes conditions que ci-dessus. Toutefois, s'ajoutent les conditions suivantes :

- Des filets traités à l'alpha-cyperméthrine sont à privilégier par rapport à une application de l'alpha-cyperméthrine sous forme liquide.
- L'utilisation des filets doit être surveillée, les oiseaux ou autres animaux ne doivent pas être mis en danger.
- L'élimination des filets se fait selon les normes prescrites par le fabricant.

Récapitulatif des **produits autorisés** jusqu'en août 2019 :

Nom du produit	Fabricant	Substance active
Arbezol Rundholz CP 400	Bosshard+Co	Cyperméthrine
Cyperméthrine	Sintagro AG	Cyperméthrine
Cyperméthrine	Omya AG	Cyperméthrine
Forester	Agriphar	Cyperméthrine
Pentocid 400	Feyco AG	Cyperméthrine
Alpha-Cyperméthrine	Sintagro AG	Alpha-cyperméthrine
Fastac Forst	Stähler SA	Alpha-cyperméthrine
Fastac Forst	BASF AG	Alpha-cyperméthrine
Fastac Forst	Leu + Gygax	Alpha-cyperméthrine
Storanet (filet)	BASF AG	Alpha-cyperméthrine

3.5 Panneaux de certification

Des panneaux de certification ont été créés. Ils ont été agréés par la SGS, puis prêts à poser durant l'été 2014. Afin de présenter la forêt certifiée au public, aux promeneurs ou autres utilisateurs de la forêt, ces panneaux seront utilisés dans toute la Suisse romande.

Ces panneaux à poser à l'entrée des forêts, au départ des chemins, assurent un accueil souriant aux promeneurs. Sur ce panneau figurent divers logos qui tendent à être connus du grand public.



Exemple de panneau « neutre »

3.6 Audits externes

Du 28 janvier au 18 mars 2014 ont eu lieu des audits de renouvellement pour les membres de l'AJEF et des audits de surveillance pour les membres de La Forestière, Forêt Valais et AFN dans les triages suivants :

- Réfouss (JU)
- St-Ursanne (JU)
- Rangier-Sorne (JU)
- Bex-Lavey (VD)
- Monthey (VS)
- Arzier (VD)
- Le Saut-du-Doubs (NE)
- Gryon/Le Fondement (VD)
- Le Chenit (VD)
- La Colline (VD)
- La Haute-Broye (VD)
- Jorat-Moudon (VD)
- La Sagne (NE)
- Payerne/Avenches (VD)

L'audit d'ouverture a eu lieu au bureau de La Forestière à Echandens et l'audit de clôture dans les locaux de l'AFN à Colombier.

La gestion des forêts s'est révélée globalement excellente, hormis pour un membre qui a dû être suspendu avec effet immédiat. Cette mesure d'urgence a été prise pour préserver le reste du groupe de mesures correctives majeures.

3.6.1 Non-conformités

Après la visite de huit unités vaudoises, une valaisanne, trois jurassiennes et deux neuchâteloises, les auditeurs ont décelé cinq non-conformités mineures qui doivent être réglées dans un délai d'un an.

Les non-conformités d'ordre mineure décelées :

- AJEF : problème dans le suivi des exploitations, les tableaux de suivi des statistiques de récoltes ne sont pas remplis correctement.
- AJEF : L'organisation des triages fusionnés n'est pas optimale, il est nécessaire que le processus évolue, il manque le document que la planification à court terme a bien été mise en œuvre avec l'approbation de l'autorité cantonale.
- Forêt-Valais : Certains plans de gestion ne sont pas mis à jour, il manque des éléments utiles à la gestion des forêts.
- AFN/La Forestière : Le suivi des exploitations des forêts certifiées privées n'est pas optimal. Il manque des documents de preuves du suivi des propriétaires de forêt privées. Des audits internes doivent être effectués auprès de propriétaires privés.
- ARCF : Le format utilisé par l'ARFC pour récupérer les données sur les volumes commercialisés ne fournit pas le niveau de précision requis.

3.6.2 Observations

Quatre observations ont été formulées:

- Les ateliers du personnel du triage de Rangier-Sorne doivent être améliorés. Les conditions d'hygiène pour les prendre les repas ne sont pas suffisantes.
- Pour le triage de Rangiers Sorne, les possibilités de récolte et l'intensité des éclaircies ont été calculés au niveau des FMU sur la base des inventaires forestiers réalisés au niveau cantonal entre 2003 et 2005. Ces données devraient être renouvelées afin de mettre à disposition des aménagistes des informations actualisées pour les calculs de la possibilité.
- La récente réorganisation du triage de Rangiers Sorne a perturbé la mise à jour des plans d'aménagements. L'aménagement forestier sera prochainement actualisé. Il est important d'établir un cadre global de synthèse des instruments d'aménagement sur le triage afin d'obtenir une vision d'ensembles des forêts aménagées.
- La récente réorganisation du triage a prévu le regroupement de plusieurs triage de petites taille. Les gardes forestiers n'ont pas reçu d'informations adéquates sur l'ensemble du dispositif d'aménagement du nouveau périmètre de triage.

De plus, plusieurs observations "non-officielles" ont été relevées. Il s'agit notamment :

- Des résultats des audits qui doivent être communiqués à tous les membres. La communication comprend un résumé du rapport d'audit, ainsi qu'un lien internet conduisant au rapport complet.
- De la SGS qui informe qu'elle cherche des ouvrages construits en bois suisse certifié FSC et PEFC.

3.7 Audits internes

Les audits internes sont déterminés de la manière suivante :

- 1) Mesures correctives en cours à contrôler
- 2) Soupçons/dénonciations
- 3) De manière aléatoire parmi les unités non visitées récemment.

En 2014, les audits internes ont été effectués dans les triages suivants :

- Bière/St-Livres
- Arzier
- Provence
- Mèbre-Talent
- Lavaux
- Yverdon / Yvonand
- Savigny/Lutry
- Privé Denis Vuagnaux
- Haut-Plateau
- Val-Terbi
- La Cendre
- Cime de l'Est
- Privé Gilles Petitpierre
- Val-de-Ruz Est
- Triage de l'Eter

Les critères suivants ont été contrôlés (annexe A402-04M du manuel de certification) : 4.1 / 5.2 / 5.6 / 6.1 / 6.8 / 7.2 / 8.3 / 8.4

Une attention particulière a été apportée à l'état du masque utilisé lors des traitements et des logos sur les factures. Des mesures correctives internes ont été prises.

3.8 Buts et actions 2015

Au travers de son action, l'ARCF poursuit les buts généraux suivants :

- **La gestion et la coordination** de la certification en matière forestière au sein des associations forestières cantonales ou régionales en Suisse romande.
- **La gestion des audits** internes et externes.
- **La collaboration** étroite avec l'organisme de certification SGS.
- **Information et communication** : Développement de la stratégie d'information et de communication de l'ARCF, notamment grâce à la création du site internet de l'association, ainsi que la publication de Certif-Info.
- **Fournir** des informations concernant l'évolution de la certification.
- **S'engager pour la recherche d'une plus-value financière** pour les propriétaires certifiés.
- **La promotion active du COBS** : L'utilisation du bois dans la construction mérite d'être soutenue, mais il est indispensable que le bois utilisé provienne des forêts suisses. La promotion du label COBS contribue ainsi à l'utilisation accrue de bois suisse.

- **Etre présent** activement dans les milieux influents pour mieux défendre la certification des forêts et du bois et **représenter** activement les intérêts des propriétaires forestiers dans les commissions cantonales et nationales.
- **Offrir** à l'ensemble de nos membres et des propriétaires forestiers du canton l'accès à la certification des forêts.

4. Comptes 2014

Les comptes de l'exercice 2014 clôturent avec une perte de CHF 2'372.20.

Ce résultat s'explique par une volonté du comité de couvrir l'ensemble des charges par les contributions des associations. Seules les cotisations participent au capital de l'association (Capital de CHF 3000.-).

Quant au bilan au 31 décembre 2014, il présente un total de l'actif et du passif de CHF 32'215.58.

5. Budget 2015

Le budget 2015 prévoit dans les charges un montant de CHF 50'500.- pour les frais de certification et de gestion.

Le total des produits budgétisés se monte à Fr. 52'000.-. Un résultat positif de Fr.1'500.- est prévu.

6. Conclusion

En 2014, l'ARCF, grâce à son nombre important de membres et par le biais du groupe de travail au niveau suisse, a obtenu le droit pour les membres certifiés de continuer de traiter les bois de manière convenable jusqu'en 2019. Une bonne nouvelle pour la pérennité de la certification en Suisse romande. De plus, l'ARCF s'active également afin que les propriétaires obtiennent une plus value financière pour leur produits certifiés, et qu'ils soient toujours en mesure à l'avenir d'assumer l'exploitation et l'entretien de leur patrimoine forestier dans des conditions économiquement supportables.

En Suisse romande, l'ARCF regroupe environ 100'000 ha de forêts certifiées. C'est un groupe de certification important et sa gestion demande beaucoup d'efforts. En effet, chaque sous-groupe possède des caractéristiques spécifiques. De plus, les audits de surveillance révèlent continuellement leurs lots de non-conformités à régler annuellement. Certaines se règlent dans les plus brefs délais, d'autres sont plus contraignantes et difficiles à boucler. Tous les acteurs liés à une non-conformité doivent unir leurs efforts pour palier au problème. L'existence même du groupe en dépend. Il est primordial de rester vigilant quant au bon respect des standards des différents labels à l'avenir.

Les audits de renouvellement de 2014 se sont bien déroulés, excepté pour une unité visitée. La gestion exemplaire de ce cas exceptionnel a permis de ne pas mettre en péril la certification de l'ensemble du groupe. Des non-conformités d'ordre mineur sont apparues. L'ARCF veille à ce que les audits prochains se déroulent de manière optimale et que le nombre des non-conformités soient le plus faible possible.

Dans ce contexte, l'ARCF va continuer en 2015 à soutenir activement les propriétaires forestiers certifiés. Les objectifs 2015 de l'association en sont le témoignage.

Pour terminer, nous tenons à remercier nos membres ainsi que tous les acteurs des milieux de la forêt et du bois qui contribuent au succès de la certification en Suisse romande.

Colombier, février 2015

Le Comité Directeur

